



CONCOURS D'ENTRÉE ISEL 2009

ÉPREUVE ÉCRITE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

(portant sur le programme du baccalauréat Sciences Economiques et Sociales)

L'usage de la calculatrice est interdit
Aucun document autorisé.

**Mercredi 6 mai 2009
10 h 15 – 12 h 45**

Quai Frissard
B.P. 1137
76063 LE HAVRE CEDEX

tél.

33 (0)2 32 74 49 00

télécopie

33 (0)2 32 74 49 11

mél. : isel@univ-lehavre.fr

CONCOURS D'ENTREE I.S.E.L

EPREUVE ECRITE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Document 1 « Projection de population active »

INSEE Première - Juillet 2006 – Elise COUDIN

Document 2 « Cotisons dans la bonne humeur. »

Le Monde Mai 2003 – JP PIRIOU

Document 3 « Extraits... »

Alternatives Economiques – Novembre 2007 – Guillaume DUVAL

Barème indicatif : Première partie 12 points

Deuxième partie 8 points

| |
|---|
| Première partie : Analyse des documents Mobilisation de connaissances personnelles |
|---|

1- (Document 1)

Qu'est ce que la population active ?

Faites une phrase avec les deux données entourées du document 1

Que nous enseigne le rapport « inactifs de 60 ans et + / actifs . » ?

Quelles sont les implications de son évolution ?

2- (Document 2)

Précisez le sens des termes ou expressions suivantes : pouvoir d'achat, productivité.

Identifiez les différentes voies possibles pour que l'équilibre financier du système de retraites soit préservé.

Expliquez la phrase soulignée.

En quoi la croissance de la productivité peut elle faciliter le financement des retraites ?

3- (Documents 3)

Quelles ont été les principales réformes et quel a été leur impact ?

4-(Document 3)

Quelles sont les caractéristiques du financement des retraites en France ?

En quoi ce système est-il « peu redistributif » ?

De quelle logique le minimum vieillesse relève-t-il ?

| |
|---|
| Deuxième Partie : Question rédigée (introduite et conclue) |
|---|

Sur la base de vos connaissances personnelles et en vous appuyant sur les documents vous traiterez le sujet suivant :

Après avoir présenté les menaces qui pèsent sur le système de retraite français, vous analyserez les différentes solutions proposées ou mises en œuvre pour le préserver.

NB: la paraphrase sera pénalisée.

Tableau 1 - Projection de population active : scénario tendanciel (en moyenne annuelle)

Source : projections de population active 2006-2050, Insee.

| | Observé | | Projeté | | | |
|---|---------|--------|---------|--------|--------|--------|
| | 1995 | 2005 | 2010 | 2015 | 2030 | 2050 |
| Nombre d'actifs (milliers) | 25 876 | 27 639 | 28 170 | 28 311 | 28 190 | 28 531 |
| Part des femmes (en %) | 44,9 | 46,4 | 46,7 | 46,7 | 46,2 | 45,8 |
| Part des 15-24 ans | 10,5 | 9,5 | 9,4 | 9,0 | 9,5 | 9,3 |
| Part des 25-54 ans | 81,1 | 79,1 | 77,7 | 77,1 | 75,7 | 75,9 |
| Part des 55 ans ou plus | 8,4 | 11,3 | 12,9 | 13,9 | 14,8 | 14,8 |
| Taux d'activité des 15-64 ans | 67,9 | 69,1 | 68,9 | 69,6 | 69,6 | 70,5 |
| Rapport inactifs de 60 ans ou plus/actifs | 2,3 | 2,2 | 2,1 | 1,9 | 1,5 | 1,4 |

Pour éviter à l'horizon 2040 un recul de l'âge de la retraite de 9 ans ou une division par deux du pouvoir d'achat relatif des retraités, il suffit en effet de procéder régulièrement à une hausse des cotisations telle que le pouvoir d'achat du salaire net moyen augmente chaque année de 0,5 % de moins que la productivité.

Dans ces conditions, ce pouvoir d'achat augmentera annuellement de 1,1 % si l'on accepte la prévision un peu frileuse d'une hausse de 1,6 % de la productivité retenue par le COR (Conseil d'orientation des retraités). Autrement dit, le pouvoir d'achat moyen des actifs s'élèvera de 54 % en 40 ans au lieu de 89 % si l'on sacrifie les retraités. Ce pouvoir d'achat annuel variera de 1,9 % au lieu de 2,4 % si la productivité se contente des performances pourtant bien médiocres réalisées depuis 1973 (112 % en 40 ans au lieu de 158 %) ; et de 2,2 % au lieu de 2,7 % si elle augmente à l'avenir comme elle l'a fait en moyenne depuis 120 ans (139 % en 40 ans au lieu de 190 %). Dans la première hypothèse, c'est un tiers des gains de productivité qui serait affecté aux cotisations supplémentaires ; dans le dernier cas, moins d'un cinquième !

Patronat et gouvernement proclament qu'il serait inimaginable et intolérable de consacrer aux retraités en 2040 les 6 points de PIB supplémentaires qui correspondent à cette évolution des cotisations sociales. N'en doutons pas, la même approche purement idéologique les aurait évidemment conduits à déclarer en 1960 : « D'ici à 2000, des irresponsables veulent augmenter de plus de 7 points le poids des retraités dans le PIB. Cette hausse de plus de 130 % coulerait nos entreprises. » Et pourtant les retraités sont bien passés de 5,4 % à 12,6 % du PIB en 40 ans. Ces 7 points supplémentaires ont permis de faire reculer massivement la pauvreté chez les retraités, d'abaisser l'âge de la retraite de 5 années, alors que l'espérance de vie à 60 ans augmentait de 5,3 ans. Tout cela n'a pas empêché la part des profits dans la valeur ajoutée de devenir supérieure à partir des années 1990 à ce qu'elle était pendant les « trente glorieuses ».

Pour consolider aujourd'hui sa cohésion sociale, y compris entre les générations, il n'est tout de même pas anormal qu'un pays riche dont la population vieillit consacre progressivement une part plus forte du PIB aux retraités. Mais il doit aussi améliorer l'équité du système. Car si les inégalités chez les retraités sont aujourd'hui du même ordre que chez les actifs, c'est en partie le résultat d'une illusion statistique : parce que les pauvres vivent nettement moins longtemps, leur poids est plus faible chez les retraités que chez les actifs.

cet article synthétise deux textes du *Nouveau manuel de Sciences économiques et sociales, Terminale ES.*

Résumé des épisodes précédents

En 1993, une première réforme des retraites, dite Balladur, du nom du Premier ministre de l'époque, avait concerné uniquement les salariés du secteur privé. Elle a porté progressivement à quarante ans la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, au lieu de 37,5 ans auparavant. Elle a aussi étendu à vingt-cinq ans la période prise en compte pour définir le salaire de référence pour le calcul des retraites (au lieu des dix meilleures années) et indexé l'évolution de ces retraites sur les prix, et non plus sur les salaires.

(..)

En 2003, nouvelle réforme des retraites, dite cette fois Fillon. Elle aligne progressivement la fonction publique sur la durée de quarante ans de cotisations du privé, sans toutefois modifier le mode de calcul des retraites. Les retraites de la fonction publique sont, elles aussi, indexées sur les prix. (..)

« Pauvres retraités . »

L'ampleur de ce patrimoine et les formidables inégalités qui y sont associées - en 2004, un cadre possédait en moyenne vingt fois plus de patrimoine qu'un ouvrier non qualifié - constituent d'ailleurs déjà plus un problème qu'une solution sur le plan de la situation des retraités : selon Eurostat, la France figure en effet parmi les pays d'Europe les plus inégalitaires pour les revenus des plus de 65 ans. Le système de retraite, peu redistributif et en déclin relatif, parvient de moins en moins à contrebalancer l'effet de plus en plus massif des inégalités de patrimoines sur les revenus des personnes âgées. Un effet aggravé par la formidable hausse des prix des actifs (actions et immobilier) intervenue ces dernières années.

Les réformes menées depuis 1993 ont eu de fait pour résultat un appauvrissement relatif spectaculaire de ceux qui ne peuvent compter que sur leurs retraites pour vivre : d'après les calculs du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, le pouvoir d'achat des retraites a perdu chaque année 0,3 % pour le régime général, 0,5 % pour les fonctionnaires et 0,6 % pour les retraites complémentaires des non-cadres entre 1994 et 2004. La retraite moyenne versée par le régime général, qui représentait 29 % du produit intérieur brut (PIB) par habitant en 1985, en pesait moins de 24 % en 2005, le niveau du début des années 70. Et à force d'être revalorisé à minima, le minimum vieillesse, la voiture-balai des petites retraites, déjà légèrement inférieur au seuil de pauvreté à la fin des années 90, a plongé depuis et s'en éloigne de plus en plus. Les mesures d'économies décidées depuis quinze ans ont été très efficaces : le poids des retraites dans le PIB est resté quasiment stable - il n'a progressé que de 0,4 point -, pendant que le nombre de retraités du régime général s'accroissait de 27 % (+ 2,3 millions). Il n'y a pas de miracles...